

**Appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes  
de discrimination à l'égard des femmes  
Le rôle des parlements et de leurs membres**

Genève, 20 octobre 2005

**Ordre du jour provisoire**

08.45- 09.30	<b>Enregistrement</b>
09.30- 09.45	<b>Accueil</b>
09.45- 11.00	<b>Introduction à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à son Protocole facultatif</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pourquoi une convention sur la discrimination à l'égard des femmes ?</li><li>➤ Qu'apporte-t-elle ?</li><li>➤ Pourquoi un protocole facultatif à la Convention ?</li></ul>
11.00- 11.15	<b>Pause café</b>
11:15- 12.30	<b>Appliquer la Convention : le rôle du parlement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mise en place d'un cadre législatif et de suivi adéquat</li><li>➤ Travailler avec la société civile et les médias</li><li>➤ Autres mécanismes parlementaires</li></ul>
12.30- 14:30	<b>Déjeuner</b>
14.30- 15.45	<b>Suivre le fil des progrès : la procédure de soumission de rapports et mesures de suivi</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les mécanismes de la Convention pour la soumission de rapports</li><li>➤ Suivi des conclusions du Comité</li></ul>
15.45 - 17.00	<b>La participation des parlements au mécanisme de soumission de rapports à la CEDAW : étude de cas</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Veiller à ce que les rapports soient soumis à temps</li><li>➤ Contribution au rapport du Gouvernement</li><li>➤ Suivi du rapport : mise en œuvre des conclusions du Comité</li></ul>
17.00- 17.30	<b>Conclusions et recommandations</b>